

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 mars 2025

Convocation : 20 février 2025
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 17 mars 2025 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (9) :
Stéphane GUYOD, Jean-Luc ANDERHUEBER, Pierre FIETIER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Rafaël RODRIGUEZ, Maryline MORALLET, Éric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (3) :
Thomas BIETRY, Sandrine JANIAUD-LARCHER, Damien MESLOT.

Assistaient :
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90
Mathieu OROSCO, Expert-Comptable SOGESCO

BILAN D'ACTIVITES 2024

Le président présente aux membres du conseil d'administration le bilan d'activités 2024.

> *EN ANNEXE : Bilan d'activités 2024*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités 2024 après avoir apporté quelques modifications rédactionnelles.**

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN FINANCIER 2024

Le Président fait appel à M. OROSCO pour présenter aux membres du conseil d'administration le bilan financier 2024 qui fait apparaître un déficit de 3198 €.

- *en Annexe : BILAN FINANCIER 2024*
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier 2024. Cependant ils demandent qu'à l'avenir celui-ci leurs soit transmis par mail avant la réunion.**

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Mme Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Trésorière de l'association, présente le budget prévisionnel aux membres présents.

> EN ANNEXE : budget prévisionnel 2025

⇒ **Les membres du conseil d'administration approuvent le budget prévisionnel 2025 en souhaitant cependant que les chiffres soit arrondis pour plus de souplesse et de facilité de lecture.**

TAUX DES COTISATIONS 2025

Le Président propose de reconduire les taux de cotisations AMF90 pour l'année 2025.

En ce qui concerne les taux de l'Association des Maires de France (AMF), on note que ceux-ci restent également stables pour 2025 (cotisations qui ont déjà été versées courant du mois de mars).

> EN ANNEXE : Cotisations 2025

⇒ **Les membres du conseil d'administration approuvent les taux de cotisations 2025 versées à l'association départementale des maires.**

CONGRES DES MAIRES – PARTICIPATION FORFAITAIRE

Au regard du bilan financier 2024, le président propose aux membres présents de rediscuter la participation forfaitaire demandée pour le déplacement à Paris lors du Congrès des Maires. En effet celui-ci représente un reste à charge de 10 000 à 15 000 euros chaque année pour l'association.

Bien que cette participation a déjà été revue en 2023, le président propose d'augmenter une nouvelle fois la participation forfaitaire. Reste à en définir le montant.

⇒ **Les membres du conseil d'administration conviennent que le déplacement de la délégation au congrès des maires représente une charge importante pour l'association. Ils décident donc d'augmenter la participation forfaitaire de base (aller/retour + 2 nuits) de 150€ à 200€.**

PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN SYSTEME DE VISIO-CONFERENCE

Le Président présente aux élus un devis de la société ID2SON établi à l'intention du CDG90 pour l'achat et la mise en place d'un système de visio-conférence dans la salle de réunion servant également aux formations des élus.

Étant entendu que ce système bénéficiera également à l'association pour proposer des réunions ou des formations à distance, le président propose de participer financièrement à cet achat à un montant qu'il reste à définir.

⇒ **Les membres du conseil d'administration approuvent l'achat par le CDG90 d'un système de visio-conférence dont pourra bénéficier également l'AMF90 pour étoffer son offre de formation. Afin de participer à cet investissement, ils décident de verser au CDG90 la somme de 3000€ sur présentation d'un titre de recette.**

QUESTIONS DIVERSES

Chargé de mission Fonds européens : Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, également directrice de l'AUTB, indique aux élus que le nouveau collaborateur en charge de cette mission fera bientôt partie des effectifs de l'agence et entamera sa mission au cours du printemps.

Déroulement des futures assemblées générales : à l'approche de l'Assemblée générale du 29 mars, les élus ont souhaité échanger sur le déroulé des séances statutaires et surtout sur la présence des services de l'État qui ne semble pas opportune à ce moment-là.

Après discussion, les élus n'envisagent pas de modifier l'ordre du jour du 29 mars prochain. Cependant ils souhaitent que les membres du conseil d'administration soient installés devant la tribune afin d'être mieux identifiés et d'intervenir plus facilement au pupitre.

En revanche, à partir de 2026, les élus envisagent que la matinée soit organisée en deux temps : l'un consacré à l'assemblée générale ordinaire en l'absence des services de l'État, l'autre consacré aux discours officiels en leur présence. Cela supposera de commencer la matinée plus tôt et de programmer une pause entre ces deux moments. Ils souhaitent en outre que ces assemblées se déroulent toujours à l'Hôtel de Ville de Belfort, sous réserve bien sûr de l'accord du maire.

Sondage sur le rapport triennal du ZAN : début d'année, un sondage a été réalisé auprès des communes adhérentes pour connaître l'avancée de la réalisation des rapports triennaux qui doivent être rédigés quant à l'artificialisation des sols (pour les communes possédant un PLU ou une carte communale). Suite aux réponses obtenues, les élus ont tous convenu que les calculs présentés par l'État sont faux et méritent des explications. Il existe en outre des partenaires susceptibles de les aider dans cette démarche (AUTB par exemple), tout ceci dans l'attente d'une simplification du ZAN en cours.

Nouvelle convention de location avec le CDG90 : M. GUYOD explique qu'une nouvelle convention devrait être signée avec le CDG90 réunissant la location des bureaux, mais également toutes les prestations de service dont bénéficie l'association permettant ainsi d'intégrer l'usage du nouveau système de visio-conférence.

Charte d'engagement des services de l'État : M. GUYOD explique qu'il a été sollicité par M. NURY pour aider la Préfecture à rédiger une charte d'engagement des services de l'État envers les élus locaux. Le document a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la réunion.

Or, bien que l'intention soit intéressante, les élus manifestent une certaine réserve sur la nature du document lui-même. S'il s'agit d'une charte, cela devrait être un engagement unilatéral de la part de l'État, que l'AMF90 n'a pas vocation à signer mais seulement à diffuser. Mais il semble que ce document (dans sa dernière version) implique également des engagements de la part de l'AMF90, et dans ce cas il s'agit alors d'une convention. Or l'AMF90 n'a pas l'intention de contractualiser quoi que ce soit avec les services de l'État. Le président se rapprochera du sous-préfet pour évoquer les suites à réserver à ce dossier.

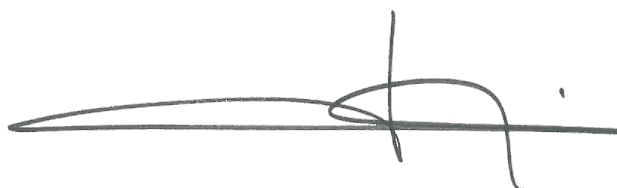
Convention DATER : l'AMF90 a été destinataire d'un projet de convention à signer avec la Préfecture, la Gendarmerie et la Fédération de Chasse du département. Cette convention vise à développer un Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnementale et d'échange du Renseignement (DATER) sur le Territoire de Belfort à l'instar de ce qui se fait dans le Doubs depuis 2019.

Or ce projet de convention semble encore à travailler, en y associant peut-être d'autres partenaires (Chambre d'agriculture, fédération de pêche, EPCI...). En outre, pourquoi ne pas s'associer au dispositif réalisé dans le Doubs et mutualiser les outils mis en place comme la plateforme numérique développée par GEOMEDIA. Cela reste à étudier.



Belfort, le 18 mars 2025

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a loop, ending with a small dot.

Stéphane GUYOD